

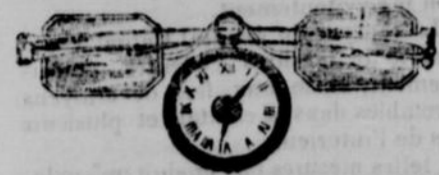
# La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. I.

JOLIETTE, BAS-CANADA, 21 DECEMBRE 1866.

No. 65.



**ANTIME LAPORTE,**

**HORLOGER & BIJOUTIER.**

**PLACE DU MARCHÉ.**

**VILLE DE JOLIETTE.**

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment à disposition des Bijoux, etc., aussi complet et aussi varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

**JOUEUX D'ENFANTS, MONTRES, HORLOGES, BAGUES, BRACELETS, ÉVANGÉLIQUES, MIROIRS, LUNETTES, Etc., Etc., Etc.**

M. ANTIME LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.

Joliette, 11 Avril 1866.

**A BON MARCHÉ.**

**F. B. DUFRESNE,**  
Rue St. Charles Borromée.

Les amateurs du beau, les élégantes et les fashionables s'empresseront d'aller visiter l'assortiment complet de M. F. B. DUFRESNE.

CONSISTANT EN MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, FERRONNERIES, PROVISIONS, ET CHAUSSURES, de bonne qualité et à

**BAS PRIX.**

M. F. B. DUFRESNE tient constamment un assortiment de hardes faites, tels que pantalons, habits, vestes, etc., dont il peut disposer à bon marché. Il donne la plus grande attention aux commandes qui lui sont confiées.

Joliette, 11 Avril 1866.

**A. FONTAINE,**  
AVOCAT.  
RUE DE LANAUDIÈRE,  
JOLIETTE.



**La Gazette de Joliette.**

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR

**FONTAINE & GRANGER,**

Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

**Lundi et Jeudi.**

PRIX DE L'ABONNEMENT.

**DUX PIASTRES PAR AN,**  
Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 15 cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts. par ligne pour la première insertion et 2 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faut donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications etc., devront être adressées franco de port à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

**OLIVIER & BABY,**  
AVOCATS,  
Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie  
**JOLIETTE.**

M. Baby suivra les Circonscriptions de Montcalm et L'Assomption.  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**J. N. A. M-CONVILLE,**  
AVOCAT,

Suivant les différentes Cours des Districts de Joliette, Richelieu et Arthabaska.

**BUREAU à Joliette et à Drummondville.**  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**FONTAINE & ARCHAMBAULT,**  
AVOCATS.  
RUE NOTRE-DAME,  
L'ASSOMPTION.

MM. Fontaine & Archambault suivront la Cour Supérieure du District de Joliette.  
L. U. Fontaine. P. A. O. Archambault.  
L'Assomption, 1er. Décembre 1866.

**J. U. RICHARD,**  
AVOCAT.  
Encoignure de la rue St. Viateur & Place Bourget.  
**JOLIETTE.**

M. Richard suivra les Cours de Circuit de Berthier, l'Assomption et Montcalm.

**D. BEAUPRE,**  
AVOCAT.  
ST. VIATUR  
Première Porte Est de la

**PLAGE BOURGET.**  
Joliette, 5 Mai 1866.

**BARTH. VEZINA**  
&  
**D. DESORMIER,**  
NOTAIRES.  
RUE MANSEAU.  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**DR. F. X. COTE**  
RUE ST. PAUL  
**JOLIETTE.**

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

**DOCTEUR RIVARD,**  
Rue De Lanaudière.  
Voisin de l'Imprimerie.  
Joliette, 11 Avril 1866.

**B. PERRAULT,**  
HUISSIER & ENCAUTEUR.  
RUE NOTRE-DAME,  
**JOLIETTE.**

M. Perrault est encauteur licencié pour le District de Joliette et pour tout le Bas-Canada,  
Joliette, 12 juillet 1866.

**NARCISSE MARTEL,**  
HUISSIER  
De la Cour Supérieure,  
Joliette 11 Avril 1866.

## Feuilleton.

LE Baigneur d'Ostende.

Suite.  
VI.

—Vous paraissez tenir beaucoup à cette montre ?

—Zeker, mynheer. C'est un cadeau d'un homme que je porte dans mon cœur, et qui sans doute est mort depuis longtemps.

—Je comprends que vous y teniez alors. N'est-ce pas que la mer est dangereuse dans ces parages ?

—Zeker, mynheer.

—On m'a raconté une histoire que j'ai prise pour un conte. Dans les tempêtes comme les plus vieux pilotes d'Ostende n'ont dit plus revu depuis, un navire brisé sur la plage. Un homme aurait risqué sa vie et sauvé un des naufragés qu'il aurait ensuite soigné pendant une longue et grave maladie.

—Hum ! mynheer, je crois que l'histoire n'est pas absolument fautive.

—Mais on ajoute que l'homme sauvé se serait montré ingrat et n'aurait pas récompensé son sauveur ?

—Ceux qui disent cela en ont menti par la gorge ! s'écria le vieillard avec force ; je le sais mieux qu'eux. Il rendit mille actions de grâces à son sauveur ; n'était-ce pas assez ? Et sa montre d'or, mynheer, dites, n'était-ce rien ?

—Si fait ; mais le sauveur se serait dit, on trouve plus tard dans le besoin, et celui qu'il avait sauvé l'aurait oublié.

—Le monde est méchant, mynheer, le monde est méchant. Le malheur ou la mort a frappé cet homme, autrement... mais brisons là.

—Jan Cornelis, vous ne voulez pas parler de cela ?

—D'où savez-vous mon nom ?

—D'où je sais aussi le nom de Verhaegen.

—Mynheer, s'écria-t-il en se penchant en avant pour le bien regarder, et il était tout tremblant d'émotion, mynheer, d'où savez-vous cela ?

—J'ai connu quelqu'un qui connaissait le capitaine Verhaegen, et qui m'a dit combien votre souvenir lui est resté cher.

Les yeux du vieillard se remplirent de larmes. Il joignit les mains comme pour prier, et dit en aspirant à pleins poumons :

—Oui, cela est vrai ; c'était un cœur loyal. Que Dieu lui donna du bonheur s'il vit encore, et, s'il est déjà parti pour le port du repos, que la grâce de Dieu réjouisse son âme !

—Et vous avez été réduit à engager sa montre ? demandai-je. Oh ! c'est mal à Verhaegen de vous avoir oublié.

—Qui est ce qui dit qu'il m'a oublié ? s'écria-t-il presque avec colère.

—N'aurait-il pu vous venir en aide lorsque le malheur s'abattit sur vous ?

—Mynheer, il me semble que c'est le vieux bosseman Meyer qui parle par votre bouche. Connaissez-vous cet homme ?

—Oui.

—Et vous avez parlé de Verhaegen avec lui ?

—Oui, c'est lui qui m'a donné de vos nouvelles.

Une rougeur pourpre couvrit le visage du vieillard.

—Mynheer, dit-il, ce Meyer est une vieille femme ; on le voit rarement à jeun, voilà son défaut. C'est un honnête homme, mais lorsqu'il boit, il dit des choses qu'il ne saurait justifier. Ne le croyez pas. Comment peut-il dire que Verhaegen m'a oublié ? Vous dites vous-même le contraire. Ce noble cœur pouvait-il savoir à l'autre bout du monde, ce qui m'arrivait ? Un homme comme Verhaegen n'oublie pas un ami. Un jongetje d'Ostende n'est pas un ingrat. Mais vous ne voyez en tout que l'argent. Et le vieux Meyer aussi. "Jan, me dit Verhaegen en me quittant, j'ai une grande plantation à la Trinite. Si j'y arrive heureusement, si je rejoins femme et enfant, je dégèrerai la montre que je te laisse, et tu vivras sans souci jusqu'à la fin, ainsi que ton enfant..."

Il n'est pas retourné à la Trinite, j'en suis sûr. Aussi, n'ai-je jamais compté là-dessus. Mynheer, l'homme est faible ; bien des fois je me suis dit, après que la mer eut fait écrouler ma maison

que mes bêtes eurent été noyées et mes petits champs inondés et ensablés : Ah ! si seulement Verhaegen le savait ! Mais Dieu me punisse si je l'en ai moins aimé ! Il était bon comme l'or. C'est ce qu'on ne trouve pas partout, une franche amitié !

En ce moment la porte de la maisonnette s'ouvrit, et il en sortit une jeune fille âgée de dix-neuf ans au plus. Sa petite main blanche tenait une tasse de café destinée à son vieux père.

A ma vue elle s'effraya.

—Arrive, Luise ! s'écria vivement le vieillard. Ce monsieur a des nouvelles de mon ami Verhaegen. Il a connu quelqu'un qui connaissait et qui lui a dit qu'il avait gardé bon souvenir de moi... Mais, ajouta-t-il en se retournant tout à coup vers moi, peut-être savez-vous s'il vit encore ?

—Il est avec ses ancêtres, avec son Dieu et le nôtre," répondit-je.

Le vieillard fut violemment ému. Il laissa tomber ses bras, et ses yeux restèrent fixés sur moi.

—Mort ! dit-il avec force. Oui, c'est ce que j'ai pensé en ne recevant aucun signe de lui. Ah ! je le suivrai bientôt. Les planches de la barque se disjointes ; le port est en vue."

Luise se rapprocha vivement, prit la main de son père, et dit en pleurant :

—Votre enfant a encore besoin de vous ; Dieu ne me rendra pas orpheline."

Le vieillard la considéra avec un sourire douloureux.

—Tu veux dire que ton vieux père a besoin de toi. Enfant, c'est chose étrange de l'entendre parler ainsi, toi qui es presque réduite à me mettre ma nourriture dans la bouche. Que la volonté de Dieu s'accomplisse ; lui seul sait quand il est temps d'amender les voiles."

La jeune fille appuya sa jolie tête sur l'épaule du vieillard, et me présenta ainsi un tableau comme je n'en avais jamais vu de plus beau. Mes regards s'y arrêtaient avec complaisance ; la vie dans sa fleur sereine, contre cette existence fanée, me rappelait le lierre verdoyant enlacé à la rouine.

Luise, n'est-ce pas le nom mentionné par Meyer lorsqu'il parlait de la bien-aimée d'Yvon ? Vraiment, cette charmante créature me semblait seule digne de devenir l'épouse du brave et bel Yvon. Il était difficile de voir une plus gracieuse personne. En Belgique, le sexe est généralement benn. Les femmes sont pour la plupart grandes et bien faites, sveltes et fraîches ; ce n'est que dans l'âge mûr qu'elles sont enclines à un embonpoint qui est au delà de la ligne de beauté. Elles ont les yeux grands et pleins d'expression et généralement noirs comme leurs cheveux ; mais avec cela la peau d'un blanc de neige, et sur les joues un coloris comme on en voit rarement ailleurs. Un seul trait défigure souvent ce charmant visage : je veux dire un nez démesuré que l'habitude de priser enlaidit encore.

La taille de Luise était parfaite, sveltes, et pourtant pleine ; elle avait un teint de lis et de rose, une bouche mignonne et bien dessinée, des yeux grands et brillants. Par de ses sourcils noirs était plein de grâce ; les fossettes de ses joues et de son menton arrondi ajoutaient de nouveaux traits à son visage. Sa luxurieuse chevelure avait peine à tenir sous l'élegant béguin dont se coiffent les femmes d'Ostende, et son nez était le plus joli, le plus mignon, le plus gentil que j'eusse encore rencontré en pays flamand. Mais, ce qu'il y avait au-dessus de tout cela, c'était la modestie, la pudeur dont tout son être et toutes ses manières portaient l'empreinte, et qui lui prêtait un indicible attrait. Elle eût été digne d'un trône, cette vierge en pauvre robe d'indienne.

—Était-ce bien la Luise de Yvon ? Cette question, je voulais pouvoir y répondre ce jour-là même en toute certitude.

Elle m'avait mesuré du regard, et me salua avec une douce simplicité. Je tendis la main vers elle, et elle y mit la sienne sans m'inquiéter. C'est une main pour laquelle une lady de l'autre côté de la Manche eût donné des milliers de livres sterling, si elle avait pu l'adapter à son bras.

Elle porta à la bouche de son père la tasse de café, et le vieillard but en regardant avec amour dans les beaux yeux de sa fille.

—J'ai examiné tout à l'heure ton ingénieux travail, Luise, et commençai-je pour donner à la conversation une tournure qui laissât au vieillard moins de temps à suivre le cercle de pensées

que ma communication avait amené. Il est charmant. Je n'ai jamais vu faire de dentelle ; m'est-il permis de te voir travailler ?

—Oh ! certainement, mynheer, repliqua-t-elle amicalement : mais je ne pourrai pas me remettre à l'ouvrage aujourd'hui, car il est l'heure de penser au souper que mon père prendra bientôt.

—Et bien, je reviendrai une autre fois.

—Oui, revenez, mynheer, dit le vieillard. J'ai bien des choses à vous demander.

Ne fait-on pas de dentelles dans votre pays ? demanda la jeune fille.

—Non Luise ! quoique nos jeunes filles et nos femmes fassent des ouvrages de broderie, de tapisserie, de filet et de crochet non moins ingénieux. Les dentelles nous viennent de chez vous.

—Ah ! c'est bien à vous d'attacher nos travaux, répliqua Luise avec un sourire en châteaun. Vous contribuez donc à la renommée de notre activité. Ou est votre demeure ?

—Sais-tu le pays où le Rhin fait couler ses flots verdâtres entre les montagnes qui produisent le bon vin ?

—J'en ai entendu parler.

—La, une petite rivière débouche dans le Rhin. Elle coule à travers une vallée d'une rare beauté. Des hautes montagnes, de vastes prairies, des vignes dorées, une sombre forêt, de paisibles villages, de jolies p-tites villes, de riches moissons, un vin généreux, des hommes contents, un ciel pur ; tout cela se trouve dans cette vallée, et ma demeure est au milieu de champs fertiles entourés d'un grand cercle de belles montagnes."

Elle m'avait écouté avec complaisance.

—En vous entendant parler, mynheer, on devine que vous aimez votre pays, dit-elle en riant. Il faut qu'il soit beau pour que vous l'aimiez ainsi. Et vous avez laissé là votre famille ? C'est bien loin d'ici sans doute ?

—Malgré les chemins de fer, les bateaux à vapeur et les diligences, il faut deux jours de voyage. Oui, j'ai laissé là ma femme et mes enfants, pour, avec l'aide de Dieu, recouvrer ma santé dans la mer.

—Eh bien, Dieu bénisse vos loires ! dit-elle avec sympathie.

Luise devint plus confiante en apprenant que j'étais père de famille.

—Combien de temps pensez-vous rester à Ostende, mynheer ?

—Trois semaines, s'il est possible.

—N'avez-vous pas le mal du pays ? demanda-t-elle naïvement. On dit que c'est un solagement de parler des amis qu'on a laissés au pays. N'avez-vous pas d'amis à Ostende ?

—Non.

—En bien venez nous voir et parler nous de votre femme, de vos enfants et de votre vallée. Nous vous écouterons avec plaisir et cela vous fera du bien.

—Sivez ce conseil, mynheer, ajouta Jan Cornelis. Je sais ce que c'est que le mal du pays ; je l'ai eu joliment à Bergen en Norvège, quand la vergue me cassa bras et jambe, si qu'il fallut me porter au lazaret. Et j'en serais mort si je n'avais eu un camarade blessé par la même vergue. C'est avec lui que je causais de vous, de toi, Luise, et de ta chère défunte mère qui était si bonne. Voilà ce qui me guérit le cœur.

—Les bains vous font-ils du bien ? demanda Luise d'une voix douce comme le zéphyr qui fait vibrer les cordes de la harpe éolienne.

—Gefloet by God ! dis-je avec force, je me sens déjà mieux.

—Vous parlez flamand ! s'écria-t-elle en battant joyeusement des mains. C'est charmant, en vérité !

—Cela ne date pas de loin. C'est mon brave baigneur qui m'a appris ce que j'en sais."

Jan Cornelis me regarda d'un air interrogateur, tandis que Luise, devenant presque de qui il était question, baissait les yeux d'un air de confusion.

—Quel est donc votre, cher et brave baigneur ? demanda le vieillard avec curiosité.

—Il porte le nom qui vous est cher, et répondis-je. C'est Yvon Verhaegen.

Et je regardai dans les yeux de Luise.

Elle le baissa de nouveau en rougissant et se courba ensuite pour ôter de son tablier une petite plume si légère et si peu apparente, qu'elle ne l'eût certes pas aperçue en d'autres circonstances.

"Ah! il mérite ces qualifications répliqua Jan Cornelis d'un ton de conviction. Je le connais bien, et peut-être est-il parent, mais de très-loin, avec mon ami Vorhaegen. C'est lui qui nous avertit à temps de l'inondation et nous aida à sauver ce qui nous était cher... et, sans lui, nous ne serions pas assis ici, mynheer; il soufflerait sur notre tombe, ce vent piquant qui nous arrive en ce moment par-dessus les dunes. L'âge rend douillet. Il est temps que je rentre à la maison."

Le vieillard se leva, me tendit la main et me dit avec cordialité: "Adieu, mynheer; tâchez de revenir bientôt."

WILHELM CERTEL. A continuer.

AUX ABONNÉS.

Nos abonnés, qui ne nous ont pas encore payés, voudront bien se rappeler que l'abonnement est de deux piastres par année, payables d'avance, et trois piastres au bout de l'année. Cependant nous n'exigerons que deux piastres de ceux qui nous paieront leur abonnement d'ici au premier Janvier prochain. Nous espérons que cet appel sera bien accueilli et que tous nos abonnés s'empresseront de solder leur compte afin de nous permettre de rencontrer nos obligations: Nos abonnés de L'Assomption pourront payer à L. U. Fontaine, Ecr., et ceux de St. Jacques à P. Blouin, Ecr., Notaire.

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

JOLIETTE, 24 DECEMBRE 1866.

LA RACE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE ET L'ORDRE.

L'avenir de notre race sur le continent américain attire l'attention de tous les hommes sérieux. Serons nous un jour exterminés du sol qui nous a vu naître? ou devons-nous former un grand peuple? Finirons-nous par devenir arbitres de nos destinées? ou sommes-nous pour disparaître dans l'Union américaine, comme nos compatriotes de la Louisiane?

Ces graves questions préoccupent tout le monde, non seulement en Ba.-Canada, mais encore en France. Tous les publicistes canadiens ont abordé cet intéressant problème dont notre existence nationale est l'enjeu.

L'historien Garneau en parlant de notre destinée en Amérique dit "que ce qui caractérise la race française, par-dessus toutes les autres, c'est cette force secrète de cohésion et de résistance, qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes et la relève triomphante de tous les obstacles.

La vieille étourderie gauloise, dit Maillefer, a survécu aux immuables théocraties de l'Égypte et de l'Asie aux savantes combinaisons politiques des Hellènes, à la sagesse et à la discipline conquérante des Romains.

Ils se conservent comme type même lorsque tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'informe-t-il au milieu des races étrangères il se propage en restant comme isolé, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'amalgamer. Plus loin, l'histoire nationale nous compare aux Irlandais.

Écoutons maintenant E. Rameau: "Dans son vieux foyer national primitif, le Canadien est entièrement demeuré lui-même et maître chez lui; dans les nouveaux établissements où il envoie des émigrants, ceux-ci restent parfaitement distincts au milieu du mélange; ils se groupent, se conduisent et s'étendent d'année en année, en évinçant peu à peu devant eux la race anglaise, qui fréquemment se démit de ses héritages et s'en va aux États-Unis."

L'article que nous avons écrit précédemment sur la race française dans le Nouveau monde comportait en substance les idées émises par les deux auteurs que nous venons de citer.

C'est Montesquieu et Bossuet qui nous ont appris que souvent les peuples conquies finissent par absorber leurs conquérants. C'est après avoir lu les ouvrages de ces hommes célèbres, dont le nom fait autorité que nous avons publié notre éditorial du onze Décembre dernier, touchant notre race et son avenir sur la terre de Christophe Colomb.

Personne ne disconvient que le sujet que nous avons traité ne soit important et plein d'actualité, aujourd'hui surtout que tout le monde en Canada adhère soit à la Confédération, soit à l'Annexion.

L'Ordre a pourtant cru devoir nous tourner en ridicule à cette occasion. Il nous traite de jeune homme, d'écervelé, d'enfant. Notre article est inepte, saugrenu, ridicule. Il nous prend en pitié.

Ce sans-gêne et ces tendresses de la part des rédacteurs de l'Ordre ne nous empêcheront pas d'écrire et de leur dire notre façon de penser.

Nous connaissons depuis longtemps les brillants rédacteurs de ce journal. Ils n'ont pas toujours fait fi de notre prose. Autrefois ils la trouvaient excel-

lente, la transcrivaient dans le journal de Mr. Plinguet et Cie en nous accablant de compliments flatteurs. Au besoin même nous pourrions produire des lettres qui font foi de notre avancée. Et non seulement on nous choyait, mais on ne dédaignait pas même de nous piller.

Le pillage alla si loin qu'un jour nous le dénonçâmes dans notre journal par un entrefilet qui se terminait ainsi:

Au peu d'esprit que le bonhomme avait. L'esprit d'autrui par conséquent servait. Il compilait, il compilait, il compilait!

L'Ordre a été tripoté par bien des mains depuis cette époque, mais l'engeance des pillards y reste encore, croyons-nous. Ce sont de pauvres Sires.

En style c'est du plomb, en esprit de l'écume.

Quant ces barbons qui ne sont pas affligés de poil gris, veulent être didactiques, ils nous font du Lapalisse tout pur. Rien de plus fréquent que de rencontrer dans l'Ordre des aphorismes comme celui-ci: Otez l'homme de la société; vous l'isolez. Jean Baptiste Rousseau parlant de vos pareils: disait.

Petits auteurs d'un fort mauvais journal: Qui d'Apollon vous croyez les apôtres; Pour Dieu, tâchez d'écrire un peu moins mal. Ou taisez-vous sur les défauts des autres.

Nous remercions Rousseau de nous avoir épargné votre portrait. Tâchez d'en faire votre profit. Surtout n'allez plus critiquer des gens dont vous n'êtes pas dignes de dénouer les cordons des souliers.

En vérité, si la race française était uniquement composée de gens de votre espèce, elle ne mériterait pas qu'on s'occupât de son avenir!

ROME.

Rome se trouve aujourd'hui délaissée, et le dernier soldat français a quitté le sol Romain.

Les regards de l'Europe entière sont fixés sur le Souverain Pontife que cet abandon a laissé exposé à ses ennemis. Jusqu'à présent sa situation est assez favorable, et le roi de Piémont paraît décidé à exécuter les conventions du 15 septembre.

Mais les événements passés sont bien faits pour nous apprendre ce qu'il y a de fallacieux dans ces promesses de Victor-Emmanuel, et les cris de triomphe poussés par les révolutionnaires italiens sont d'un mauvais augure.

Cependant le St. Père est calme et son intention est de rester dans la Ville Éternelle, malgré toutes les sollicitations qu'on lui fait pour l'engager à prendre la route de l'exil.

Il nous semble que la France a failli à la grande mission dont l'avait chargée la Providence, et qu'en refusant ainsi son bras, elle ment à ce titre de fille aînée de l'Église qu'on lui a décernée et qu'elle a pendant longtemps mérité.

Le temps nous fera connaître les desseins secrets des hommes d'États-Italiens, et il est bien à craindre que les craintes de tous les écrivains catholiques ne soient justifiées et que Rome ne soit indignement trahie et livrée aux mains de ses ennemis.

PROCÈS DES FÉNIENS A SWEETSBURG

Les prisonniers féniens transférés à Sweetzburg subissent en ce moment leur procès. Son Excellence Lord Monk avant son départ pour la Grande-Bretagne, a eu une entrevue avec M. Ramsay avocat de la couronne, pour décider de quelle manière on agirait à leur égard.

Conformément aux instructions qu'il a reçues, M. Ramsay a fait enter un *nolle prosequi* sur vingt et un actes d'accusation, et ce, afin de ne pas donner d'effets rétroactifs au Statut adopté le 8 juin dernier.

M. Devlin, avocat des accusés, a mis en œuvre toutes sortes de moyens pour les faire mettre en liberté, mais le tribunal présidé par le Juge Johnson, a rejeté ces moyens et les procès se continuent lentement. Le féniens Thomas Madden a subi le sien.

Vu le *nolle prosequi* entré par le substitut du procureur-général, la couronne cherche à établir par les témoins qu'elle produit que le prisonnier était parmi les envahisseurs du 9 juin dernier.

Tous les témoins s'accordent à dire que le prévenu se trouvait parmi les féniens à Pigeon-Hill; il paraît qu'il avait le grade de capitaine. Thomas Madden est né en Irlande et est âgé de 25 ans.

M. Devlin dans son adresse aux jurés, s'est efforcé de démontrer que la couronne a failli à prouver que des hostilités ont été exercées le neuf juin, que ce jour ils avaient cessé de combattre et s'en retournaient de l'autre côté des frontières; que l'invasion fénienne est un fait qui intéresse l'honneur de la Grande-Bretagne, et que si l'on condamne quelques jeunes gens arrêtés après le départ des envahisseurs, cet acte injuste peut faire cesser la bonne entente entre l'Angleterre et les États-Unis.

Le jugement n'est pas encore rendu.

LES ACADIENS DU DISTRICT DE JOLIETTE.

III

Un voyageur français M. Ney rap-

porte que, faisant une excursion à quelque distance d'Halifax vers 1831, il rencontra deux paysans dont le costume, assez semblable à celui des Français, le frappa; il leur demanda en français s'ils venaient de loin: "Ah! Jarmigné, répondit l'un d'eux, je venais de plus de vingt mille de dedans la contrée." Ils ajoutèrent à Ney, dit E. Rameau, que c'était le premier Français de France qu'ils eussent vu de leur vie.

De la phrase citée par le touriste français, je ne reconnais qu'un mot qui soit acadien: c'est *dedans*, employé surtout dans ce sens-ci: "mettre son cheval dedans."

Jarmigné est un Jiron que je n'ai jamais vu dans la bouche d'aucun Acadien. Le Jiron favori des Acadiens est: *sauz die ou gu!*

Quant à je venous, ce sont les Canadiens et non les Acadiens qui parlent ainsi. Je venous est essentiellement canadien: de même que je venous, j'allois est du plus pur acadien.

III

Certaines familles acadiennes, entr'autres la famille Amireau, pratiquent la médecine avec un grand succès. J'ai vu des cures merveilleuses opérées par ces médecins sans brevets. Ils excellent surtout à guérir les membres fracturés, luxés, cassés. Ce qui est étonnant, c'est que la guérison obtenue contre les règles de l'art, ne vous cause aucune douleur; tandis que le disciple d'Esculape vous martyrise à n'en plus finir.

Il n'y a peut-être personne en Canada qui sache mieux les différentes propriétés des simples que le médecin acadien.

Un grand nombre de personnes qui, comme moi, doivent la santé à ce médecin de la nature, peuvent attester ce que j'avance ici.

Quelques personnes n'ont posé cette question-ci: Pourquoi les Anglais ont-ils déporté les Français de l'Acadie?

Cette déportation eut pour prétexte, selon une tradition acadienne, le refus que firent les habitants de l'Acadie de prêter au roi de l'Angleterre le fameux serment du test.

Le clergé défendit de prêter ce serment que, d'ailleurs, le gouvernement anglais n'avait point le droit d'exiger des Acadiens.

Voici ce qu'était le fameux serment du Test tel que traduit par Bossuet, dans son Histoire des Variations: "Moi, N. je proteste, certifie et déclare solennellement et sincèrement en la présence de Dieu, que je crois que dans le serment de la cène du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin dans le corps et le sang de Christ, dans et après la consécration faite par quelque personne que ce soit; et que l'invention ou adoration de la vierge Marie ou tout autre saint, et le sacrifice de la messe, de la manière qu'ils sont en usage à présent dans l'Église romaine, est superstition et idolâtrie."

Le Test Act, où se trouve la formule précitée a été passé sous Charles II. Toutefois, nonobstant la tradition acadienne, il paraît qu'on n'exigea point des acadiens la prestation de cet odieux serment, soit qu'on prévint d'avance que ce peuple catholique s'y refuserait, soit qu'on fut décidé à procéder contre les Français de l'Acadie sans aucune forme de procès, en passant par-dessus toutes les formes.

La proclamation du gouvernement Lawrence n'oppose aucune condition au bannissement des Acadiens: Les biens immeubles des proscrits sont confisqués au profit de Sa Majesté George II; on leur permet d'emporter leurs meubles et leurs argentures. De plus, tous sont déportés sans exception y compris le Notaire Leblanc, ami des Anglais à toutes les exigences desquels il s'était soumis, parait-il.

Quelques Acadiens qui s'étaient réfugiés dans les bois, durent prêter le serment du Test pour retourner dans leurs foyers. On dit que quelques-uns y consentirent; mais que le plus grand nombre aima mieux prendre le chemin de l'exil.

FIN.

On lit dans le *Courier des États-Unis* du 13 décembre: Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la Chambre des Représentants a voté un bill qui assimile virtuellement les États du Sud à des territoires conquis, en les privant, par anticipation, du droit de participer aux prochaines élections présidentielles. Ainsi voilà donc la théorie des États rebelles hors de l'Union reprise en sous œuvre réaffirmée de tous les précédents établis par le Congrès lui-même. Pour quiconque veut raisonner d'après les règles de la logique la plus élémentaire, cette nouvelle prétention de la majorité radicale est inadmissible, ou bien elle frappé de nullité tous les actes votés par les législatures du Sud depuis la fin de la guerre et reconnus valides par le pouvoir exécutif, tels, par exemple, que la ratification de l'amendement constitutionnel abolissant l'esclavage; elle est également en contradiction formelle avec plusieurs lois importantes votées par le Congrès telles que les lois sur la répartition de l'impôt, sur la formation des districts judiciaires, sur l'ad-

mission des envoyés du Tennessee, toutes mesures qui impliquent directement la reconnaissance, par les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, du fait que les dix États exilés sont toujours dans l'Union.

Nous n'avons pas besoin, du reste, de nous étendre longuement sur ce sujet, qui a été discuté si souvent depuis un an et que le Président a traité de main de maître dans son dernier message. Quant aux commentateurs, à mesure que la session s'avance, ils deviennent superflus. Il suffit de dire que les radicaux sont déterminés à exécuter à la lettre leur programme d'expulsion, de confiscation, d'ostracisme et l'abolition de l'esclavage n'est pas tout, il semble qu'il reste encore à abolir les États-Unis mêmes. Les mesures qui sont votées successivement par le Congrès trouqué qui prétend représenter le pays ne constituent donc qu'un achèvement logique vers la réalisation de desseins connus, et, à ce titre, elles ne méritent pas qu'on les discute. Voici, d'après le *Globe*, organe officiel du Congrès, le texte du bill dont nous parlons plus haut:

"La rébellion qui s'est déclarée dans une partie des États-Unis et qui a dirigé contre leur gouvernement une guerre aussi violente que révoltante de sa nature, mais dont les forces organisées et alliées ont été vaincues, et dans sa marche révolutionnaire, privé les différentes parties des États-Unis autrefois représentées au Congrès, telles que la Virginie, les deux Carolines, la Georgie, la Floride, l'Alabama, le Mississippi, l'Arkansas, la Louisiane et le Texas, de tout gouvernement civil. En ou ce leurs relations politiques avec l'Union ont été si altérées, par le fait de leur rébellion, qu'ils ont perdu le droit d'être représentés au Congrès des États-Unis, et qu'ils ne peuvent être réintégrés dans les anciennes relations que par le consentement du pouvoir législatif. Il serait, par suite, peu convenable de laisser des communautés, ainsi privées de gouvernement civil et dont les relations avec le gouvernement des États-Unis sont dans un semblable état de perturbation, participer à l'élection du Président du Vice-Président des États-Unis.

"Il est ordonné, en conséquence, que, jusqu'à ce que le pouvoir législatif des États-Unis ait déclaré les diverses parties de l'Union autrefois représentées au Congrès, telles que la Virginie, les Carolines, etc., rendues à leurs relations primitives avec l'Union, elles n'aient pas le droit d'être représentés dans le Collège électoral, chargé de choisir le Président et le Vice-Président des États-Unis."

NOUVELLES GÉNÉRALES.

New-York, 20.

Le président Roberts demande à ses compatriotes, tout hommes que femmes, de donner quelque chose pour procurer un dîner de Noël au 14 femans prisonniers à Toronto.

New-York, 20.

Une dépêche de St. Louis dit que dix dissidentes ont dernièrement, été saisies dans le comté de Jackson, par les officiers du revenu.

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans au *World* dit: que des nouvelles du Mexique nous apprennent que Maximilien et le Maréchal Bazaine paraissent agir de concert, vu que ce dernier dans un manifeste, déclare que puisque Maximilien est déterminé à rester au Mexique, les Français garderont la neutralité et ne combattront que dans le cas où ils seront attaqués.

Maximilien était encore à Orizaba et il est très probable qu'il n'adoptera pas les mesures durables avant que les milliers promis ne soient versés dans son trésor. Les 3-5 des mexicains au sud de San Luis Potosi, sont en faveur de Juarez Ortega est sans partisans et Saints Anna est détesté.

Le maréchal Bazaine a annoncé qu'il a envoyé une commission aux États-Unis pour ouvrir des négociations avec Ortega au sujet du gouvernement futur du Mexique.

Toutes les troupes françaises sont concentrées dans la partie du pays située entre Mexico et Vera Cruz, à l'exception de quelques centaines de soldats qui se trouvent dans l'intérieur.

Le *Moniteur* de ce matin, dans un article de fonds, pense qu'il n'y a pas de doute que les relations entre l'Italie et le Pape vont être appuyées sur une base sûre et solide.

—La *Presse*, de Vienne, nous apprend que la capitale de l'Autriche s'est vue, du jour au lendemain, débarrassée de tous les rats qui vivaient dans ses égouts. Pour désinfecter les égouts, on a employé le sulfate de fer.

Il paraît que la sulfate de fer est un moyen infailible pour la destruction des rats.

Si le fait est vrai, voilà bien des chats qui vont se trouver trouver sans emploi.

TROUBLE A LA HAVANE.

On écrit de la Havane: La situation politique de la république dominicaine est fort troublée, au dire des personnes qui arrivent de ce pays.

La conduite du général Cabral en est la cause, conduite violente et arbitraire, à la manière de Lopez.

Des élections hâtives afin d'enlever la majorité des suffrages, pour la présidence au général Baez, qui représente l'indépendance nationale et qui repousse l'annexion aux États-Unis ou bien au gouvernement d'Haiti, voilà le point du départ de tout ce qui s'est passé. Manœuvres ensuite pour tromper l'opinion en donnant dans la gazette officielle une majorité mensongère de 4,000 voix pour la présidence au général Cabral, tout a contribué à irriter la population qui sur plusieurs points du territoire, a manifesté son mécontentement.

"La réponse du général Cabral à été une série de mesures violentes, emprisonnement, mise aux fers de citoyens respectables dans la capitale et plusieurs villes de l'intérieur.

"De telles mesures ont produit un soulèvement instantané, sur un assez grand nombre de points nombre de points; d'après l'état de fermentation du pays et les rumeurs en circulation, il est facile de prévenir que la guerre civile à Saint-Dominique pourra se développer rapidement."

L'ex-Président Baez dont il est question dans la lettre ci-dessus, se trouve en ce moment à Washington.—*Minerve*.

TERRIBLE INVENTION.

Un français, M. Renault, a donné le nom de *faucheuse d'hommes* à une machine dont il prétend avoir le secret et qui laisse bien loin derrière elle le fusil à aiguille des Prussiens, le fusil à dix-sept coups américain et toutes les machines destructives échappées dans ces derniers temps du cerveau des inventeurs. Qu'on en juge: la mécanique de M. Renault, mise en action par trois hommes seulement, peut lancer 8,000 balles à la minute ou 480,999 balles par heure.

Supposons une campagne de 1.0 machines, cela donne un total assez gentil de 57,600,000 coups. Cinquante-sept millions de coups à l'heure! —franchement nous pouvons bien laisser de côté les fractions, rien que d'y penser, cela vous cause un petit frissonnement qui n'est pas exempt de charmes. Pourquoi M. Renault n'a-t-il pas eu l'idée d'envoyer une grosse ou deux de ces machines aux Prussiens et aux Autrichiens? Ces deux peuples, si bien faits pour s'entendre, seraient aujourd'hui à l'abri de toute contestation ultérieure.—*Minerve*.

CHRONIQUE.

CHRONIQUE DES CHRONIQUEURS.

Le métier de chroniqueur est le plus des métiers; de quelque manière qu'on s'y prenne, les gens sont mécontents, et murmurent à haute voix.

Pourtant quand les chroniqueurs manquent, on se plaint, les dames surtout. "Mon Dieu, disent-elles, en recevant la *Gazette* pas de chronique aujourd'hui, c'est affreux, le rédacteur nous oublie,..... Renvoyons le journal!"

Le rédacteur est mis au fait de ces doléances, il se met en quête de chroniqueurs, ou se met à l'œuvre lui-même, cette fois sera-t-on content? Non, pas encore.

"Cette chronique, exclament en chœur les dames, ne dit rien, il n'y a pas de scandales; on ne parle pas de nous; quelle barbarie! quel manque de galanterie; le rédacteur pense-t-il nous faire plaisir?... Renvoyons la *Gazette*!"

Il faut les satisfaire; une nouvelle chronique paraît, cette fois, on parle du sexe d'une manière badine, et l'on décoche en passant un trait contre les Waterfalls.

Fureur parmi la gent féminine..... "Quelle témérité.... le chroniqueur ose nous attaquer, c'est horrible, impertinent! Pent-on se moquer de nous? Haro!..... Renvoyons la *Gazette*!"

Elles sont plus difficiles à contenter que les grenouilles du bon Lafontaine.

Pourtant on essaie encore, et on fait l'éloge des femmes, éloges bien mérités; au moins elles n'auront rien à dire. Vous croyez? Eh bien! écoutez.

"Quelles louanges exagérées; si des flatteurs, si de *Pabolis*.... Renvoyons la *Gazette*."

Le sang leur monte au visage. Leur modestie se fâche tout de bon, et le chroniqueur s'aperçoit, mais trop tard, que si c'est un petit danger de blesser la vanité de nos matrones, c'en est aussi un de blesser leur humilité.

De guerre lasse, le chroniqueur envoie les dames au..... (j'allais dire au diable, pardonnez). Le rédacteur envoie le chroniqueur avec les dames, et les chroniques au panier.

Un reproche qu'on nous fait souvent c'est de passer sous silence les défauts des hommes.

Nous répondrons comme *Clorina*. Ils sont si connus, qu'il est inutile d'en parler, tandis que les dames cachent leurs petites imperfections derrière mille précieuses qualités.

Voici encore une chronique, sera-t-elle approuvée ou non? C'est ce que nous saurons bientôt. En attendant, nous di-

ous: Au revoir. Mais si l'on s'indigne encore, nous serons forcés de faire nos adieux.

TOUS LES CHRONIQUEURS.

On écrit de Rome le 23, à l'Unité catholique:

"Voici quelques données statistiques sur l'armée pontificale. Il y a un régiment de ligne, fort d'environ 2,500 hommes, le bataillon des zouaves, qui compte à cette heure 2,000 soldats, et qui, comme je vous l'ai écrit sera bientôt transformé en un régiment de deux bataillons; le bataillon des chars à bras armés, d'environ 1,000 hommes, et le bataillon des carabiniers étrangers de la même force numérique."

"Il y a ensuite 2,200 gendarmes, avec un escadron à cheval, 2 escadrons à cheval, 2 escadrons de dragons d'environ 300 hommes et un escadron de dépôt; 3 batteries de campagne de 8 pièces chacune; une compagnie de génie, un bataillon de troupes sédentaires d'environ 800 hommes et la légion d'Atinbes, formation récente, qui, de 1,000 hommes, sera portée à 1,200.

"Outre le ministre des armes, le Gén. Kaulzer, trois autres généraux sont au service du Saint-Siège: le général Kalmarmallen, en retraite; le général Kappi et le général de Courten.

"L'artillerie est commandée par le lieutenant-colonel Lopez, les dragons par le major d'état-major marquis Lepri, et la géométrie par le colonel Bosi."

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTCALM.

Elections de Décembre 1866.

Président—Frs. Foucher Ecr. St. Jacques. Vice-Président.—J. Melrose, St. Liguori. Secrétaire-Trésorier.—A. H. De Caussin, [St. Julienne.

DIRECTEURS.

- Barth. Bertrand, Ste. Julienne. Gedeon Poirier, St. Esprit. Odilon Poirier, St. Alexis. Médéric Foucher, St. Jacques. Simon Richard, St. Liguori. Nazaire Bortelau, Rawdon. Michael Skelly, Rawdon.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Membres élus.

- 1.—Major Campbell. 2.—L'honorable U. Tessier. 3.—M. Ross. 4.—Joseph Pottault, M. P. P.

Le Secrétaire.

A. H. DE CAUSSIN.

Nouvelles et Faits Divers.

En conséquence de la fête de Noël, la gazette ne paraîtra que vendredi prochain.

Londres, 21.

On a reçu du Brésil des nouvelles de la guerre qui vont jusqu'au 9 novembre. Le 30 octobre, les Paraguayens, avec 10 bataillons d'infanterie, supportés de la cavalerie et du canon, pendant une pluie torrentielle et un brouillard épais, ont assailli la même position qu'ils occupaient le 10 juillet; mais ils ont été féroce-ment combattus avec 500 hommes de pertes. Comme les Brésiliens étaient bien protégés par de bons retranchements, leurs pertes ont été comparativement petites. On dit que le Pape est satisfait du ton du discours; il a nommé le Roi à l'ouverture du Parlement italien.

Le comité national de Rome a lancé une proclamation par laquelle il conseille au peuple d'attendre avec calme l'heure de certain triomphe.

La première conférence pour l'arrangement des relations entre le saint siège et le royaume d'Italie, a eu lieu.

On peut connaître l'âge des montons par les dents de devant. Ils en ont huit et elles paraissent être toutes de la même grandeur. Dans la seconde année, les deux dents du milieu tombent et elles sont remplacées par deux larges dents. Dans la troisième année, il tombe une petite dent de chaque côté. Dans la quatrième année, les grandes dents sont au nombre de six. Dans la cinquième année, toutes les dents de devant sont grandes. Dans la sixième année, toutes les dents commencent à être usées. Dans la septième année toutes tombent ou se brisent. On dit que les dents des brebis commencent à carier à 5 ou 6 ans; celles des montons commencent à carier à 7 ans.

Un éleveur de montons qui a beaucoup d'expérience dit qu'en suspendant des cloches au cou d'un certain nombre de montons, soit dix par troupeau de cent, cela a l'effet d'éloigner les chiens. Quand les montons sont effrayés, ils courent ensemble par groupe compact et le bruit des cloches effraie les chiens. Dans la Grande-Bretagne et en Irlande,

chaque propriétaire de troupeaux de moutons se sert de cloches. Elles sont utiles pour tenir éloignés les chiens et les renards; ces derniers sont très-carassiers et dévorent beaucoup de moutons dans les lieux où l'on ne prend pas ses précautions.—J. de Québec.

—Voici encore un exemple de la rareté des chiens:

Il y a quelque jours, le Dr. Hamilton de Sutton, comté de Broms, revenait de visiter un de ses patients, lorsque ses chevaux effrayés par quelque chose, prirent le mors aux dents et allèrent à toute vitesse faire verser la voiture contre une souche au bord d'un précipice. Le docteur fut violemment jeté sur le sol, et les chevaux continuèrent leur course désordonnée. Le chien du Docteur s'apercevant que son maître était sans mouvement, courut à la poursuite des chevaux et sautant avec ses dents les guides qui traînaient sur la route, ils parvinrent à les arrêter. Il ne voulut lâcher prise que lorsqu'on eut transporté son maître insensible près de la voiture. Le Dr. a été pendant deux jours dans un état très-précaire. A présent il est hors de danger.—Minerv.

MORT SUBITE.—Un charretier nommé Walsh, depuis plusieurs années à l'emploi du département des chemins, est tombé mort près de la port Ste. Jean, hier. Le défunt était avancé en âge et souffrait d'une maladie de cœur.—Iten.

NOYÉ.—Dans la soirée de samedi dernier, un marin du vaisseau de Sa Majesté Aurora, est tombé à l'eau accidentellement entre le quai de la Commission du Havre et les charbonnières et s'est noyé. Il se nomme Charles Brandon, et son corps n'a pas encore été retrouvé.—Iten.

UN CYCLOPE VIVANT.—La femme d'un nommé Blace résidant dans la rue St. Patrice, a donné naissance à un enfant dont la conformation est un de ces caprices de la nature que l'on rencontre assez souvent et qui sont autant d'énigmes pour le monde savant. Cet enfant n'a qu'un œil, au milieu du front à un pouce et demi au-dessus de la racine du nez. Le bambin est en parfaite santé.—Canada.

—Entendants traits à un chien, plus joli, c'est l'histoire de ce chien aveugle qui, pendant dix ans, après la mort de son maître, vint se poster sur un pont, à la place qu'occupait le défunt, tenant à la queue une scie, où sa gentillesse et son air pénétré faisaient tomber bien des gros sous.

Un jour, le chien ne reparut plus; on prit des informations, on pénétra chez lui; ô douleur, il était mort... on trouva douze mille francs dans sa poilsse.

MOYEN SUR DE CONNAÎTRE L'ÂGE D'UN CHEVAL QUELQUE VIEUX QU'IL SOIT.—Examinez la paupière inférieure d'un cheval: jusqu'à l'âge de deux ans la paupière est lisse; à dix ans, on voit une ride, un pli; à onze, deux rides: chaque année ajoute une nouvelle ride: à dix-huit ans, il y a sept rides sur la paupière, pour rendre ces rides plus apparentes, on fait remonter la peau qui est au-dessous de la paupière.—Iten.

POPULATION DE JÉRUSALEM.—Jerusalem renferme actuellement 7,738 juifs, 8,598 mahométans, 2,700 grecs, 1,570 catholiques romains, 568 arméniens, 263 protestants, 80 abyssins, et, en tout, 20,400 habitants.—Iten.

NOUVEAU GISEMENT D'OR.—Un correspondant de Melbourne, township de l'Est, écrit que l'on a trouvé de l'or sur les rives de la rivière Windsor, à environ 5 milles de St. François.—Canada.

—Il y a eu une fausse alarme à Sweetshurg. On y avait reçu la nouvelle que les fédéraux étaient en mouvement dans cette direction. Toutes les forces de Sweetshurg et des environs se sont mises en marche pour aller à leur rencontre, mais après quelques milles de marches, on apprit que c'était une fausse alarme.—Pays.

—Tout n'est pas rose à Québec. Les incendies du 14 octobre murmurèrent tout haut. Ils veulent convoquer une assemblée publique pour dimanche et s'entendre sur les moyens de se faire rendre les \$200,000 que possède le comité de secours. Des difficultés dans le sein même du comité sont imminentes.

—L'Abeille cruloise, —le Figaro du pays de Canx,—publie la pièce curieuse que voici:

Certificat d'un maire (à propos de... loup). Une louve qui était un loup.— Nous soussigné, maire de la commune de... certifiants que le... Michel cultivateur et professeur à la destruction des bêtes puantes et habitant de ce village, nous a déclaré avoir tué un loup près la sière du bois, dont il avait rencontré les pattes; nous nous sommes transportés Me suite sur les dites pattes, accompagné de notre adjoint qui a de suite reconnu la bête non pas associée par un coup de fût, mais bien avec un brin de jagal. Venant à constater exacte ment le sexe de l'animal, nous avons reconnu que la dite louve était un loup, pour laquelle raison nous n'avons pas extrait les

louvelets de son cou ni accordé la prime que pour le loup seulement, le jour avec notre adjoint, auquel nous avons coupé les oreilles pour être métrés au présent certificat, et servir à M. le préfère pour prime, et avons signé avec l'adjoint.

—Un nommé Goyette de St. Athanase vient d'être victime d'une grande imprudence. Au lieu de traverser sur le pont Jones pour retourner de l'autre côté, il prit le pont du chemin de fer, qui comme on le sait se compose de pièces appelées très très éloignées les unes des autres. L'infortuné manqua une de ces pièces et tomba dans la rivière à un arpent du rivage. Tous les efforts faits pour le sauver furent inutiles. Le corps fut retrouvé le lendemain.—Franco-Canadien.

CHATIMENT INFLIGÉ À UN SOLDAT.— On nous informe qu'un soldat de la garnison de cette ville a reçu 50 coups de fouet, à la citadelle, hier, pour mauvais état de conduite.—Canada.

DÉCÈS.

A Ste. Julienne, Comté de Montcalm, le 17 du courant, à l'âge de 12 ans et dix mois, Auguste-Maximilien-Rodolphe, et le 21 du courant au même lieu, à l'âge de huit ans, Marie-Delphine, tous deux enfants de A. J. DesRivieres, Ecuyer.

Prix courants en détail du Marché Bonsecours. (Du Pays.)

Table with 2 columns: Item and Price. Includes items like Flour de Blé, Farine de Blé, Pois, Orge, Avoine, Lin, Miel, etc.

BULLETIN COMMERCIAL.

Prix du Marché de Joliette

Table with 2 columns: Item and Price. Includes items like Pois, Avoine, Blé, Orge, etc.

J. Bte. DESMARAIS, Clerc du marché.

Agrandissement de Commerce

DANS LA VILLE DE JOLIETTE.

COIN DE LA Rue Notre-Dame et Place-Lavaltrie

MM. I. RITCHOT & FILS, tout en remerciant leurs amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, donnent avis qu'ils continueront comme par le passé leur Commerce de Farine et Grains.

—ET DE PLUS— Qu'ils ont ouvert un magnifique magasin, EN GROS ET EN DÉTAIL. De Vins et Liqueurs et toutes sortes d'Épicerie.

Le tout de première qualité, qu'ils vendront aux conditions les plus libérales.

I. RITCHOT & FILS, Joliette, 20 Décembre 1866.

AVIS.

Je prévient les Marchands et autres qui avancent à aucun de ma famille, sans avoir un ordre de ma main, qu'ils perdront leurs avances. NARCISSE ARBOUR, fils d'Alexis, Joliette, 30 Août 1866.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette," le Calendrier Municipal & Rural, par A. H. DE CAUSSIN, Ecuyer, pour

3000 SOLS.

À VENDRE.

Une bonne maison, située dans une des plus belles places de la ville de Joliette, au coin des Rues Mansseau & St. Pierre, conditions libérales. S'adresser à Jos. GARRAU, Propriétaire. Joliette, 22 Octobre 1866.

LICITATION VOLONTAIRE.

DISTRICT DE JOLIETTE. SERA VENDU PAR AUTORITÉ DE JUSTICE, au plus offrant et dernier enchérisseur, respectivement, aux portes des Eglises des paroisses ci-après mentionnées, à DIX heures de l'avant-midi.

A STE. ELIZABETH, MARDI, le 8 JANVIER prochain (1867).

Une terre sise en cette paroisse, concession Ste. Rose, de trois arpents de front sur trente ardes de profondeur, plus ou moins; tenant à un bout à la Rivière, à l'autre bout à un Ruisseau entre les concessions Lachaloupe, sans Norbert Côté et Hypolite Robillard, entre Lambert Côté.

A ST. CHARLES BORROMÉE, MERCREDI, le 9 JANVIER prochain (1867).

Une terre sise en cette paroisse, de deux arpents et un quart sur une profondeur de quinze à seize arpents, plus ou moins; tenant à un bout à la dite Rivière, à l'autre bout à un Ruisseau entre les concessions Lachaloupe, sans Norbert Côté et Hypolite Robillard, entre Lambert Côté.

Ces dites terres sont des immeubles dépendant de la communauté de biens qui a existé entre Dame Esther Baril et son défunt époux, Joseph L'aur dit Forget, fils de feu Antoine, en son vivant agriculteur de la dite paroisse de Ste. Elizabeth.

Pour les conditions qui seront énoncées aux jours susdits pour la vente, s'adresser aux soussignés, en leur Étude, Rue St. Charles Borromée, Ville de Joliette.

L. DESAUNIER, N. P. C. F. P. RENAUD, N. P. Joliette, 15 Décembre 1866.

VOLUNTARY LICITATION.

WILL BE SOLD BY AUTHORITY OF JUSTICE, to the highest and last bidder, respectively at the church doors of the parishes hereinafter, at TEN o'clock in the forenoon.

AT STE. ELIZABETH, on TUESDAY, the EIGHT day of JANUARY next (1867).

A land situated in this parish, concession Ste. Rose, of three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less joining at one end to the public highway, at the other end, to Lachaloupe River, between Joseph L'aur dit Forget and Noel Beaudry, with a house and dependencies.

AT ST. CHARLES BORROMÉE, on WEDNESDAY, the NINTH day of JANUARY next (1867).

A land situated in this parish, of two arpents and a quarter by a depth of fifteen to sixteen arpents, more or less, joining at one end, to the said River, at the other end, to a stream between the concessions Lachaloupe; between Norbert Côté and Hypolite Robillard, without buildings.

Those said lands are immovable depending of the "Communauté de biens" which exists between Mrs. Esther Baril and her late husband, Joseph L'aur dit Forget, son of the late Antoine, in his lifetime yeoman of the said parish of Ste. Elizabeth.

For the conditions which will be enunciated on the above days of sale, apply to the undersigned at their office, St. Charles Borromée street, in the town of Joliette.

L. DESAUNIER, N. P. C. F. P. RENAUD, N. P. Joliette, 15th. December 1866.

VIS.

AVIS PUBLIC es, par le présent donné que l'Assemblée des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Joliette, aura lieu en la Ville de Joliette, Samedi, le 22 Décembre courant, à 10 heures A. M. en ma résidence, pour la réorganisation de la dite Société et autres affaires, Etc.

Par ordre, EDD. GUILBAULT, Sec. Trés.

EUSEBÉ VILLENEUVE, HOTELIER.

Informe le public qu'il a fait des changements dans son établissement situé Côté des Rues Mansseau et Place Bourget.

M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine; ce qui lui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.

Les gens de la campagne y trouveront une cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux. Sa table sera servie des meilleures mets, et les meilleures boissons seront offertes aux voyageurs. Joliette, 1er. Octobre 1866.

Instituteur Demandé.

Un instituteur, pouvant enseigner l'Anglais et le Français, trouverait de l'emploi à St. Alphonse. S'adresser par lettre ou sur les lieux à THEOP. PROVOST, Prés: des Commissaires.

HOTEL DU CANADA

ATENU PAR JOS PH BOURDON,

RUE NOTRE-DAME, En face du Marché,

JOLIETTE.

Cet établissement déjà si avantageusement connu du public, vient d'être agrandi considérablement, et peut fournir un logement convenable à un très-grand nombre de voyageurs.

Trois salons séparés sont à l'usage des visiteurs. Table toujours bien servie. Boisson de première qualité. Huitres en Boîte et en soupe servies à toute heure.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Les personnes qui descendront à cet hôtel seront servies avec politesse et y trouveront tout le confort désirable.

Joliette 11 Avril 1866.

ENSEIGNE DU GODENDARD.

CHARLES LEBLANC,

M. CHARLES LEBLANC, tient constamment un Assortiment Général de Ferronnerie et Quincaillerie, Etc. Etc. Huile, Peinture, de toutes sortes, ET UN ASSORTIMENT COMPLET pour les voitures.

M. LEBLANC, attire plus spécialement l'attention du public sur son assortiment varié de BOUILLOIS, CHAUDRONS, PENTURES ET CLOUS, qu'il vend à DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

Coin des Rues St. Paul et de Lanaudière. JOLIETTE. Joliette, 30 Juillet 1866.

A VENDRE,

500,000 PIEDS DE BOIS DE SCIAGE,

Consistant en MADRIERS de trois pouces de 1ère. et de 2nde. qualité. MADRIERS DE DEUX POUCES 1ère et 2nde. qualité. MADRIERS DE 1½ POUCE, 1ère, et 2nde. qualité. PLANCHES D'UN POUCE, 1ère et 2nde. qualité. MADRIERS POUR CLOISON, Lattes, Tringues, Etc., Etc., Etc. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à MÉDÉRIC FOUCHER, St. Jacques de l'Angean, 11 Avril 1866.

P. RIVARD

Satisfait de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent dans sa ligne de commerce informe les gens de la campagne qu'il a ouvert une voûte à Montréal.

Encoignure des Rues des Commissaires et St. Gabriel.

Il continuera comme par le passé à Acheter et Vendre DES

PROVISIONS

LARDS FLEURS, GRAINS, ETC à JOLIETTE, RUE NOTRE-DAME. M. Rivard sera à Joliette tous les Samedis de chaque semaine. Joliette, 11 Avril 1866.

# INVASION DU COMMERCE !!! IMPORTANT AUX ACHETEURS !!!

DANS LA  
**VILLE DE JOLIETTE.**  
Coin des Rues Mansau et St. Charles Borrom

M. J. W. RENAUD, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral et soutenu qu'il en a toujours reçu, à l'honneur de les informer qu'il a fait rebâtir à neuf son emplacement au lieu ci-dessus indiqué où il vient d'ouvrir son

**MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL,**  
où l'on trouvera constamment

UN ASSORTIMENT MAGNIFIQUE

DE  
**Marchandises Sèches**

DE TOUTE QUALITÉ ET POUR TOUS LES GOUTS.

Drap superfine, Satins, Carisot  
" " Gros de Naples, Convertes de laine,  
" de Castor, Mérinos français, Tapis de laine,  
" de Pilot, Oubourg, à l'huile,  
" Moscou, Alpaca, Chapes,  
Witney, Wincey, Chales,  
Casimirs, Etoffes à Robes, Crinolines,  
Tweeds, Flanelles,  
Saleskins, " de fantaisie.

INDIENNES EN PIÈCES, EN LIVRES, COTON JAUNE, BARRÉ,  
SHIRTING, TOILES

POÈLES DE TOUTES DESCRIPTIONS ETC., ETC.

ASSORTIMENT COMPLET DE

Ferronneries, Quincailleries, Etc., Etc., Etc.,

FAIENCES, ETC., ETC.

**ÉPICERIES.**

Sucre.—Thé Gunpowder.—Imperial.—Vieux Hyson.—Café.—Tabac —  
Melasse.—Sirop, ETC., ETC.

**FROMAGE, — POISSON.**

LES MM. DU CLERGÉ—Trouveront toujours dans ce Magasin un assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russel Cord.

CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

M. J. W. RENAUD s'est assuré les services d'hommes pour son Magasin dont la courtoisie, l'activité et la ponctualité assurent, avec ce qu'il a à leur offrir en vente à ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage tout ce que l'on peut désirer sous tout rapport, dans une maison de commerce.

M. RENAUD sollicite une visite au moins.—N'oubliez pas que c'est au magasin au coin des Rues Mansau et St. Charles Borromée.

Joliette, 4 Octobre 1866.



**L. A. BEROME,**  
Artiste Photographe

EN FACE DU MARCHÉ,

**PLACE SOURGET.**

**JOLIETTE.**

Joliette, 20 Avril 1866.

**J. B. ROLLAND & FILS,**  
LIBRAIRES-ÉDITEURS.

ET IMPORTATEURS DE PRODUITS

FRANÇAIS, BELGES,

Allemands et Américains,

**RUE ST. VINCENT 12 & 14,**  
**MONTREAL.**

ASSORTIMENT COMPLET

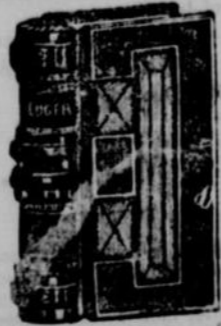
DE  
Livres de Prières et de Littérature ; Livres et fournitures d'Écoles ; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux ; Papiers et Enveloppes de Fantaisie ; Cadres, Images, Médailles ; Crucifix, Chapeteles, Médailles et Bénitiers ; Peinture, Boîtes de Mathématiques ; Modèles de Dessin et de Broderie ; Bijouteries, Montres, Horloges, Miroirs ; Parfumeries, Brosses et Peignes ; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine ; Tapissiererie Anglaise et Américaine ; Cartes à jouer, (agence des

Fabriques) Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses Lycées, Collèges, Pensions et Ecoles.

B. ROLLAND & FILS.

**RELIURE.**



**DELISLE & LEPROHON,**

Ont l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'ils ont ouvert une boutique de Reliure, à

**JOLIETTE.**

**RUE ST. CHARLES BORROMÉE.**

Vis-à-vis le magasin de Joseph Turcotte, marchand.

Ces messieurs exécuteront avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier,

**DANS TOUS LES GOUTS.**

ET A DES

**PRIX RÉDUITS.**

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.  
Joliette, 30 Mai 1866.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX !!

LES SOUSSIGNÉS, désirant se retirer du commerce sous peu de temps, offrent en vente leur

**Assortiment General,**  
—CONSISTANT EN :—

**Marchandises Sèches,**

DE GOUT ET D'ÉTAPE ;

**VINS, LIQUEURS,**

DE TOUTES SORTES ;

**Groceries et épiceries,**

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

—Et de plus :—

Leur assortiment considérable de  
**CHAUSSURES DE TOUTS ESPÈCES,**

Qu'ils vendront aux

**PRIX COUTANTS.**

Ils attirent plus spécialement l'attention du public et des marchands en particulier sur leur

ASSORTIMENT DE CHAUSSURES,

qu'ils vendront à des PRIX qui défient toute compétition.

**JOLIETTE,**

RUE ST. CHARLES BORROMÉE.

GUILBAULT & MICHAUD.

Joliette, 30 Mai 1866.

GRANDE NOUVELLE !!!

**Attention Attention !!!**

**RÉDUCTION DE PRIX**

Chez M. POIRIER, Magasin DU GRAND TRONC à L'ASSOMPTION dans l'ancienne maison de M. J. EDD. PELLETIER, près du quai du Steamboat.

**ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE,**  
**RUE ST. ETIENNE.**

M. P. tout en remerciant ses nombreuses pratiques du Village et des environs, pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et comptant sur leur patronage futur, a l'honneur d'attirer leur attention sur son assortiment varié

DE

**Marchandises Sèches,**

Nouvellement achetés aux ENCANS.

—CONSISTANT EN :—

Drap, superfins et communs, Tweeds, Dons Kins, Casimirs, Etoffes à robes de toutes sortes et de tous les prix, à compter de 4 d. quatre deniers la verge et au-dessus, Gros de Naples noir depuis 3 schellings à 10 francs.

—AUSSE—

UN LOT CONSIDÉRABLE DE

COTTONNAGE ENDOMMAGÉ, tels qu'INDIENNES, COTON JAUNE, MOUSSELINE à RIDEAUX.

ETC., ETC., ETC.

[Qu'il pourra vendre à moitié du prix de la valeur réelle.

—ET DE PLUS :—

UN GRAND ASSORTIMENT DE

**Chaussures de toutes sortes et des MEILLEURES MANUFACTURES.**

Il y a aussi un choix varié de

GROCERIES, FAILLENCE, COUTELLERIE, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS de toutes sortes, Etc., Etc.

Une visite est sollicitée avant d'aller acheter ailleurs afin de pouvoir se convaincre de ce qui est mentionné plus haut.

Il faut bien se rappeler que M. POIRIER a changé son magasin de Place ayant acheté la maison de Sr. J. Edd. Pelletier. Il y a alors transporté ses MARCHANDISES immédiatement.

Des commis très attentifs seront toujours prêts à aider leur patron pour servir les pratiques qui voudront bien continuer à l'encourager.

N. B.—M. Poirier à l'honneur, en même temps, d'annoncer qu'il a été nommé Agent pour l'Assurance connu sous le nom de

**"NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE COMPANY."**

L'un des meilleurs de l'Amérique.

Atelier Typographique

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE

**A CE BUREAU.**

TOUTES SORTES

**D'IMPRIMÉS,**

TELS QUE

**LIVRES,**

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES,

LETTRES FUNÉRAIRES,

BLANCS DE COMPTES,

BILLETTS DE BANQUE.

**CIRCULAIRES,**

AFFICHES,

**PROGRAMMES,**

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES.

**BLANCS,**

POUR

**AVOCATS**

ET POUR

**NOTAIRES,**

ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités

trouveront

aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

**BON PAPIER,**

et à des

**PRIX TRÈS RÉDUITS**



**THEODORE RIVARD,**  
**SELLIER,**

Informe le public de la Ville de Joliette et des campagnes environnantes qu'il tient constamment

UNE GRANDE QUANTITÉ

DE  
**Harnais, Simple et double, colliers, Propre et de Travail.**

**TRAITS DE TOUTES ESPÈCES**

M. Rivard se charge de toutes commandes qu'on lui confie ; et il les exécute avec

SOIN ET PROMPTITUDE.

e tout à

**DES PRIX.**

Ne manquez pas d'aller visiter son **ATELIER.**

Coin des rues St. Paul et Notre-Dame  
Joliette, 20 Avril 1866.

**N. PILOTE,**  
**TAILLEUR.**

**RUE NOTRE-DAME.**

M. N. P. exécute avec promptitude les commandes qu'on lui confie, et garantit son ouvrage.  
Joliette, 11 Avril 1866.